

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 24 novembre 2025 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie

NOR : ECOR2527971A

**Le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

- Vu le code de l'énergie notamment ses articles D 142-21 à D 142-31 ;
- Vu la proposition de la FNME-CGT datant du 25 septembre 2025 ;
- Vu la proposition du Réseau Cler datant 30 septembre 2025 ;
- Vu la proposition de l'UFE datant du 14 octobre 2025 ;
- Vu la proposition de la FCE-CFDT datant du 22 octobre 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du Réseau Cler, sont nommés membres du Conseil supérieur de l'énergie, au titre des représentants des consommateurs d'énergie ainsi que d'associations agréées pour la protection de l'environnement, et pour la durée du mandat restant à courir :

- Madame Anne AUCLAIR en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur Alexis MONTEIL-GUTEL ;
- Madame Eugénie BARDIN, Messieurs Emilien LASSARA et Sean VAVASSEUR en qualité de suppléants de Madame Anne AUCLAIR.

Article 2

Sur proposition de la FCE-CFDT, au titre des représentants du personnel des industries électrique et gazière et pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur Antony LALO en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur Philippe CLAVEL ;
- Mesdames Solange AUDIBERT et Marie-Hélène MEYLING et Monsieur Alfredo DE SOUSA en qualité de suppléants de Monsieur Antony LALO.

Article 3

Sur proposition de la FNME-CGT, Monsieur Nabil BELLOUMI est nommé membre du Conseil supérieur de l'énergie, au titre des représentants du personnel des industries électrique et gazière, en remplacement de Monsieur Romain FRÉMONT et en qualité de suppléant de Monsieur Christophe AIME, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Sur proposition de l'UFE, Madame Bénédicte GENTHON est nommée membre du Conseil supérieur de l'énergie, au titre des représentants des organisations professionnelles et des entreprises des secteurs électrique, gazier, pétrolier, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'agriculture, en remplacement de Monsieur Michel ROMANN et en qualité de suppléante de Monsieur Mathias LAFFONT, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Fait le 24 novembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
la sous-directrice du système électrique et des énergies renouvelables,

H. DURAND